

# Une place en Crèche ?



## L'UNSA VOUS AIDE !

### **Demande de place en crèche pour les fonctionnaires d'État en Île-de-France**

#### **MODE D'EMPLOI**

*Vous êtes fonctionnaire d'État affecté en Île-de-France,  
adrezsez-vous en priorité :*

- à la mairie de votre résidence,
- auprès de votre service d'action sociale de votre ministère
- le cas échéant, à l'employeur de votre conjoint.

*En complément, sachez que la Préfecture de Région Île-de-France assure la réservation de berceaux dits «interministériels».*

*Ces places sont proposées à l'ensemble des Fonctionnaires d'État en Île-de-France.*

*Les demandes de places interministérielles s'effectuent désormais en ligne via une application nommée CERES en cliquant sur le lien <https://ceres-portail.6tzen.fr>*

*Il est conseillé de lire attentivement le [manuel d'utilisation de l'application CERES](#) avant de commencer la procédure qui comprend plusieurs étapes :*

- 1** - Création d'un compte pour accéder à l'application CERES.
- 2** - Création du compte agent qui permet de choisir les communes
- 3** - Pré Inscription de mon enfant (dès le 6ème mois de grossesse)

**Attention** : les places sont, pour la plupart, disponibles aux mois de septembre, lors de la rentrée à l'école des enfants les plus grands. C'est pourquoi, il est conseillé de s'adresser aussi aux structures de garde de votre commune.

### **Pour vous renseigner**

- **Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) :**  
le secrétariat au 01 82 52 43 09  
ou par mail à [ceres@paris-idf.gouv.fr](mailto:ceres@paris-idf.gouv.fr)

- **Vos représentants UNSA à la SRIAS :**  
**Isabelle Laborde et Hawa Sall**

- **UNSA IDF**

01 43 36 72 31 ou par mail [ur-idf@unsa.org](mailto:ur-idf@unsa.org)

*Le syndicalisme  
en positif*

